

REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO 2018  
Sublime Nature

ARTICLE 1- ORGANISATION ET DATES DU CONCOURS

U Mondu di u Porcu, centre d'interprétation du patrimoine,  
organise un concours photographique, libre et gratuit.  
Le concours se déroule du 5 Février au 5 Mars 2018

ARTICLE 2- THÈME

Sublime Nature  
Retranscrire grâce à la photographie, la singularité, la grandeur et la beauté de la nature.

ARTICLE 3 –CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les photographes amateurs à l'exclusion des membres du jury et de leur famille.

Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiables sur la photo.  
Une seule participation par personne est acceptée.

La photo doit avoir été prise dans la vallée du Haut Taravo  
La photo devra être envoyée au format numérique « JPG » en pièce jointe d'un email à :  
umondudiuporcu@gmail.com

La taille de la photo sera d'environ de 2000x3000 pixels.  
Le sujet de l'email sera sous la forme : « concours-photo-nom-prénom »  
Le corps de l'email comprendra :  
La date et le lieu de la prise de vue  
Un commentaire de 2 lignes maximum  
Les nom et prénom du participant  
L'adresse postale et le n° de téléphone du participant  
L'email du participant  
Les images ne respectant pas ces critères seront éliminées.

ARTICLE 4 : CRITÈRES DE SELECTION

Les photographies seront évaluées sur leur valeur par les membres de l'association Amichi di U Mondu di u Porcu.

ARTICLE 5 : PRIX

1er prix : La création d'une carte postale à partir de la photo sélectionnée et 4 entrées gratuites pour visiter le centre d'interprétation « U Mondu di u Porcu ».

2ème et 3ème prix : 2 entrées gratuites pour visiter le Centre d'interprétation «U Mondu di u Porcu».

Les prix gagnés ne pourront en aucun cas être échangés contre de l'argent ou un autre prix.

REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO 2018  
Sublime Nature

ARTICLE 6 : ANNONCE DES RESULTATS

Les gagnants seront informés par mail et les résultats seront dévoilés sur le site [www.monde-porcuc.com](http://www.monde-porcuc.com) et les réseaux sociaux associés.

ARTICLE 7 : EXCLUSIONS

Les responsables du concours se réservent le droit de supprimer les photos de nature réprimée par les lois en vigueur.

Le participant ne pourra pas contester la décision des organisateurs.

ARTICLE 8 : DROIT À L'IMAGE

Chaque participant déclare être l'auteur de la photo soumise. Il reconnaît également avoir obtenu préalablement les autorisations nécessaires à sa diffusion.

Les organisateurs du concours souhaitent exploiter une photographie afin de réaliser une carte postale pour le centre d'interprétation.

Une convention sera alors rédigée précisant les exploitations prévues, les supports ainsi que la durée.

ARTICLE 9 : RESPONSABILITES

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature.

En cas de force majeure « U Mondu di u Porcu » se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours.

Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

ARTICLE 10 : OBLIGATIONS

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents.

Son non respect entraînera l'annulation de la candidature

Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étendue par les organisateurs, souverains dans leur décision, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours.